

**Tribunal de proximité de SARLAT**  
**Service de la Protection des majeurs**

Place de la Grande Rigaudie  
CS 20 213  
24206 SARLAT  
Téléphone : 05 24 10 10 00 - Fax : 05.53.29.85.79

Extrait des minutes

Tribunal de proximité de SARLAT  
24037-2-001

Minute N° :

**ORDONNANCE**

N°R.G. : 17/00062 N°Portalis : 5MPU-6-B7B-B6

Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE

**DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLE**

Le 15 Septembre 2022,

Nous, Pierre COUSTURIAN, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assisté d'Emmanuelle BOUTIER, greffière ;

Vu la requête reçue le 07 Septembre 2022 de M. Francis FONVIEILLE, tuteur de Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article 505 du Code Civil ;

Attendu qu'il est envisagé de vendre à l'amiable une maison d'habitation sise Chemin de Léonard 24170 SIORAC EN PERIGORD dont Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE est propriétaire ;

Attendu qu'il est médicalement attesté par le Dr Philippe VIERENDEEL que l'état de santé de Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE ne lui permet plus de retourner vivre à domicile ;

Vu les avis de valeur de l'Agence du Périgot et de Immobilier de Charme et Equestre, joints à la requête ;

Attendu que cette opération étant conforme à l'intérêt de la personne protégée, il y a lieu de l'autoriser ;

Qu'il convient vu l'urgence, d'ordonner l'exécution provisoire de cette décision ;

**PAR CES MOTIFS**

Autorisons M. Francis FONVIEILLE, tuteur de Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE à mettre en vente la maison d'habitation sise Chemin de Léonard 24170 SIORAC EN PERIGORD dont Mme Marie Louise Jeannine GILET Veuve FONVIEILLE est propriétaire, au prix de 160 000 € pendant 6 mois et passé ce délai jusqu'au prix de 120 000 € et à signer les mandats de vente auprès de deux agences au moins ;

Disons que M. Francis FONVIEILLE nous saisira à nouveau lorsqu'un acquéreur aura été trouvé, afin d'être autorisé à intervenir à l'acte définitif ;

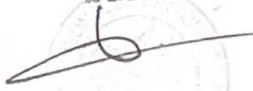
Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision qui sera notifiée à M. Francis FONVIEILLE.

La greffière



Pour expédition conforme

Le Greffier



Le juge des tutelles

